

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU SAMEDI 13 AOUT 2022
33, 3^{ème} Avenue, Parc du Rocher

La réunion débute à 10h00.

Nous sommes 119 adhérents présents ou représentés à l'ouverture. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut commencer.

Patrick RAGOT co-président prend la parole pour le rapport moral.

1 - RAPPORT MORAL

BIENVENUE

Je souhaite la bienvenue à toutes et tous à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre association.

Merci à Madame et Monsieur PILET pour leur accueil et la mise à disposition de leur terrain, d'autant plus qu'il s'agit de notre dernière réunion en ce lieu si agréable dont nous avons profité pendant une vingtaine d'années ; nous devons pour l'année prochaine trouver un nouveau site pour la tenue de notre AG ; pour toute idée lumineuse ou proposition concrète n'hésitez pas à contacter l'un des administrateurs.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas toujours, et heureusement !

Cette année l'organisation de notre réunion n'était contrainte par aucune règle sanitaire selon les dispositions de la Préfecture.

Les membres du CA souhaitent maintenir le moment de convivialité en fin de réunion en conservant le traditionnel verre de l'amitié. Nous vous demandons instamment de respecter notre organisation, seuls les membres du CA seront préposés au service des boissons et vous remettrons un verre à jeter dans les poubelles mises à disposition ; pour la nourriture vous disposerez de verrines et de portions individuelles avec des pics garantissant une hygiène satisfaisante. Nous vous remercions de respecter ces précautions jusqu'à la fin de cette réunion.

Nous avons appris les décès de résidents du parc Monsieur Jean BARRIER, Monsieur Christian BRUN, Monsieur Jean-Jacques OLIVIER, Monsieur Jacques PROUTEAU et Monsieur Guy VERGNAUD, nous exprimons notre sympathie à leur famille. Nous constatons avec satisfaction que la plupart des maisons restent dans la famille.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux venus dans notre association qui peuvent se présenter... Qu'ils partagent avec nous le plaisir de séjourner dans ce petit paradis qu'est le Parc du Rocher, et nous aident à le conserver voire à l'améliorer.

Cette AG est l'occasion donnée à chacun de s'exprimer sur les actions à mener. N'oubliez pas que l'association et ses administrateurs bénévoles font de leur mieux pour relayer vos doléances auprès des instances et services responsables mais ne dispose d'aucun pouvoir autre que leur disponibilité et leur conviction.

ACTIONS

Cette nouvelle saison a bénéficié d'une météo très agréable en juin, juillet et jusqu'à maintenant, de conditions de liberté de circulation et d'accès aux plages sans commune mesure avec les années précédentes.

Cet hiver l'absence de fortes tempêtes, des coefficients de grande marée plutôt faibles, 103 au maximum, ont épargné nos côtes vendéennes et ont contribué à réensabler notre plage d'environ 1.5 m.

Les protections installées ont montré leur efficacité.

La détermination et la persévérance de la communication des administrateurs de l'association avec les services de la Mairie ont cette année été récompensées.

La descente 38, au milieu, a été entièrement refaite en dur et élargie, afin de faciliter l'accès aux services de secours qui l'ont bien utilisé au mois de juillet.

A la mi-juin en 48 heures la descente 37 a été installée sans occasionner le moindre désagrément, et ce superbe escalier, très facile d'accès, s'intègre parfaitement et avec grande discrétion dans la dune acquise par la Mairie.

Le lendemain de notre demande, les services municipaux ont installé les 2 tapis de descente de l'accès 39, ainsi que les poubelles à chacune des 3 descentes.

Nos demandes de travaux de voirie sur certaines rues n'ont pas été suivies d'effet, la mairie ayant repoussé à 2024 la réfection totale de la voirie de notre parc.

La communication avec les services municipaux a été cordiale et efficace ; cette année les administrateurs de notre Parc étaient présents lors des réunions de concertation des parcs avec la Mairie en décembre 2021 puis le 5 juillet 2022 ainsi qu'à la réunion de commission de sécurité inaugurale.

L'attractivité de la Vendée, de La Tranche/Mer, et des parcs résidentiels ne se dément pas ; lors des week-ends de l'ascension et de la Pentecôte jusqu'à 100.000 touristes ont été recensés dans la station.

Notre site Internet : www.parcdurocher-lagriere.com, en service depuis deux ans, a été visité plus de 1200 fois en une année, ce qui démontre la pertinence et l'attractivité de cet outil de communication qui informe sur l'activité de notre parc ainsi que les nouveautés et informations pratiques de la commune.

Mais un site Internet ne fonctionne qu'avec des techniciens et du contenu actualisé, merci aux informaticiens du conseil d'administration (René, Jacques, Michel, Arnaud) et aux administrateurs résidents (Danielle, Xavier, Francis et René) qui ont alimenté le contenu tout au long de l'année.

BUDGET

Un petit mot sur le budget de l'association.

Vous aurez à vous prononcer sur les comptes de l'exercice et le montant de la cotisation 2022.

Cette année 2022 est un tournant économique, avec une inflation inédite que nous ressentons tous les jours. La somme modique que nous vous appelons ne couvre pas les frais réels de l'association, ce qui rendra le prochain exercice déficitaire. Nous vous proposons cette année encore de conserver la cotisation à 12 euros, avant un probable réajustement l'année prochaine.

CONCLUSION

Pour conclure, chaque année les éléments naturels ou administratifs apportent des aléas, des nouveautés, cette année est un renouveau plein de promesses de belles vacances.

L'Assemblée Générale est l'occasion de nous exprimer, alors, aux moments des débats et lorsque Monsieur le Maire nous rejoindra à 11 h, n'hésitez pas à prendre la parole.

Merci à tous les membres du Conseil d'Administration qui ont préparé cette Assemblée Générale et merci encore à nos hôtes Mr et Mme PILET qui nous ont fait encore une fois profiter de ce cadre très agréable, à l'image de notre parc.

Je laisse la parole à Gilles GOBLET qui va décrire, dans le rapport d'activité, les actions menées par votre CA depuis une année.

2 - RAPPORT D'ACTIVITE

2.1. Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 7 août 2021 avec 89 membres présents ou représentés, à l'ouverture. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. GAUTIER 1^{er} Adjoint, en l'absence de M. KUBRYCK excusé.

Le compte rendu de cette réunion a été publié « en ligne », et adressé aux adhérents en septembre 2021.

2.2. Synthèse chronologique de l'activité (lecture des caractères gras uniquement)

Août 2021 Conseil d'Administration, renouvellement du Bureau, Contact avec le Centre Technique Municipal concernant le problème de voirie 5^{ème} Avenue.

210813 Mise à jour de la liste des adhérents (P.RAGOT-J.GUIBLAIS-R.BLANC).

210820 Réunion du C.A et renouvellement du bureau.

Analyse de l'AG, et détermination des actions à engager suite à l'AG.

200825 Envoi à M. DUPUY, d'une demande de « nettoyage » des gravillons, à l'angle de la 1^{ère} et de la 5^{ème} Avenue. L'état de la voirie provoquerait des chutes de vélos (G.GOBLET).

Sept. 2021 Compte-rendu AG et Diffusion, suivi de la campagne de traitement des chenilles.

210910 Rédaction collégiale du CR de l'Assemblée Générale (R.BLANC-J.GUIBLAIS – G.GOBLET – D. MARTINEAU-A.MINVIELLE – P. RAGOT).

210912 Diffusion du CR AG du 7 août 2021 aux adhérents, (J.GUIBLAIS). Retours satisfaisants des adhérents.

210917 Information de la mairie, et relais aux adhérents du début de la campagne de traitement contre la chenille, fixée au 20 septembre par POLLENIZ, et selon la météo.

210922 Traitement par projection contre la prolifération des chenilles des pins par POLLENIZ. (Constaté par D.MARTINEAU)

210924 Information des adhérents sur l'intervention par POLLENIZ, et reportage photo concernant l'ensablement spectaculaire de notre plage. La marche de la descente 38, présente tout l'été, a disparu en quelques jours durant les grandes marées (R. BLANC).

Oct. 2021 Info NEWS... Grandes marées en images par René Blanc.

211005 Mise à disposition du CR CA, et envoi aux administrateurs (D.MARTINEAU).

211008 Info NEWS aux adhérents : Grandes marées... quelques images (R. BLANC).

Nov. 2021 Rappel au CTM concernant problème voirie 1^{ère}/5^{ème} Avenue.

211110 Réception de l'invitation à la Réunion des Parcs en mairie, prévue le 4 décembre.

211115 Relance auprès de la Mairie concernant le nettoyage des gravillons au carrefour de la 1^{ère} et de la 5^{ème} Avenue, ainsi que pour l'installation d'un bac à marée.

211118 Danièle MARTINEAU nous confirme le nettoyage du carrefour de la 1^{ère} et de la 5^{ème} Avenue. Nous remercions les services municipaux.

Déc. 2021 Réunion en Mairie et résumé aux administrateurs.

211204 Participation à la réunion des Parcs en Mairie (M.MONTALETANG – G.GOBLET).

211211 Rédaction du résumé de la réunion des Parcs en Mairie (M.MONTALETANG – G.GOBLET).

211213 Envoi du résumé de la réunion des Parcs en Mairie, et appel aux administrateurs en vue de la rédaction du bulletin 2022.

211231 Réception des Vœux 2022 des personnels de la mairie, et remerciements de notre Association pour la qualité de l'accueil qui nous est réservé durant l'année.

Janv. 2022 Bulletin 2022, réparation Cale 38, signalement des orchidées sauvages dans le parc.

220103 Les services techniques nous informent de la pose de petits panneaux permettant d'identifier la pousse d'orchidées sauvages, afin de favoriser leur préservation dans le Parc du Rocher.

220106 M. le Maire détaille les projets communaux 2022 (Ouest-France).

220114 Danièle MARTINEAU nous informe de l'apparition d'un trou important dans le sol de la descente 38, et de sa protection par des ganivelles.

220117 Préparation collégiale du Bulletin 2022 (Jacques GUIBLAIS – Danièle MARTINEAU – René BLANC – Gilles GOBLET-Patrick RAGOT).

220126 Les services techniques nous informent de la réparation de la cale accès 38 par l'entreprise BULTEAU. Les deux bancs seront remis en place dès la fin des travaux.

220128 Point sur les cotisations, et les relances adressées par notre trésorier Francis OGIER.

220128 Envoi du Bulletin 2022 par mail aux adhérents, ainsi qu'à M. le Maire. Mise en ligne du Bulletin 2022 sur notre site (René BLANC).

Févr. 2022 La Tranche primée en qualité de ville cyclable.

220209 Francis OGIER nous tient informés des lourds travaux réalisés sur la cale 38. Les blocs de pierre sont repositionnés, et le sol rénové en béton. L'enrochement a bien maigri.

220211 TRANCHE D'ACTU... La Tranche-sur-Mer, 1^{er} village de France primé par le baromètre des villes cyclables.

Mars 2022 Premières préparations de l'Assemblée Générale.

- 220311 Réception du compte-rendu de Réunion des Parcs du 4 décembre, et envoi aux membres du bureau de l'Association.
- 220324 Relance auprès des administrateurs pour la préparation de l'AG 2022.
- 220325 Michel MONTALETANG effectue les invitations et diverses demandes auprès des services municipaux. Madame BOUTRY confirme la présence de M. le Maire lors de notre Assemblée Générale, afin de répondre aux questions concernant notre Parc.

Avril 2022 Le centre de remise en forme en vidéo sur le site de la commune.

- 220401 TRANCHE D'ACTU... Le centre de remise en forme en vidéo... (D. MARTINEAU). Envoi aux administrateurs.

Mai 2022 Relance au sujet de l'ouverture de la descente 37.

- 220505 Relance téléphonique auprès de Mme BOUTRY, concernant la réouverture de la descente 37. Confirmation par mail de l'achèvement des travaux de pose de l'escalier métallique pour la fin du mois de juin 2022.
- 220509 Le Maire invite les représentants de l'association à la 1^{ère} réunion de sécurité de la saison d'été, le 9 juillet.
- 220509 Réception de l'invitation à la Réunion des Parcs en mairie, prévue le 5 juillet.
- 220526 Confirmation des administrateurs concernant diverses autorisations pour l'organisation de l'AG (terrain de M. PILET, matériel communal...).

Juin 2022 Pose de l'escalier et ouverture descente 37.

- 220607 Confirmation de notre participation à la Réunion des Parcs en mairie, prévue le 5 juillet, et envoi de nos points d'intérêts.
- 220613 L'Assistante de M. DUPUY nous informe de l'arrivée de l'escalier, et de son montage descente 37, confirmé par Danièle MARTINEAU sur place.
- 220614 Suivi des travaux d'installation de l'escalier descente 37, information par le CTM, et information aux administrateurs. Remerciement au personnel du CTM.
- 220616 Pose des ganivelles, protection de la dune, entre les accès 37 et 38.
- 210619 Les membres du C.A relancent procédures et démarches pour l'organisation de notre AG du 13 Août. Patrick RAGOT convoque le CA pour le 22 Juillet.
- 220621 Information et présentation des travaux aux adhérents sur notre site (René BLANC).
- 220623 Nivellement et pose du tapis descente 39.
- 220625 Information aux adhérents, et mise ligne du document municipal concernant le traitement 2022 des chenilles processionnaires.

JUIL. 2022 Autres aménagements des descentes, Conseil d'Administration, invitation à l'AG.

- 220705 Participation à la réunion des Parcs en Mairie (G.GOBLET – P.RAGOT).
- 220709 Patrick RAGOT représente notre association à la première réunion de sécurité.
- 220709 Relance auprès de M. DUPUY, concernant la pose du tapis orienté « est » descente 39, et l'absence de poubelles descentes 37 et 39. Nous remercions les services du CTM pour leur réactivité.
- 220718 Rédaction de l'Ordre du Jour du CA (Patrick RAGOT).
- 220719 Envoi du résumé de la réunion des Parcs aux administrateurs (G.GOBLET – P.RAGOT).
- 220722 Réunion du C.A et préparation de l'Assemblée Générale.
- 220725 Compte-rendu du CA (A.MINVIELLE et P.RAGOT).
- 220726 Envoi du compte-rendu du CA aux administrateurs.

Août. 2022 Préparation matérielle de l'Assemblée Générale par tous les membres du CA.

2.3. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2021

Réunions avec les élus municipaux :

Samedi 4 décembre 2021, puis le Mardi 5 juillet 2022, M. Le Maire reçoit les représentants des Parcs, accompagné de M. GAUTHIER 1^{er} Adjoint Délégué à l'Urbanisme, de M. CARLES Délégué à l'Environnement et au Développement Durable.

Sont aussi présents M. DUPUY Directeur des Services Techniques et Mme BOUTRY assistante de M. le Maire.

L'association du Parc du Rocher est représentée par Gilles GOBLET, Patrick RAGOT, et Michel MONTALETANG.

Le 9 juillet 2022, sur invitation de M. le Maire, Patrick RAGOT participe à la 1^{ère} réunion de sécurité de l'été.

Mme BOUTRY assistante de M le Maire, et M. DUPUY Responsable des services techniques, sont restés très accessibles, et nous les remercions.

Les principaux points qui retiennent notre attention :

2.3.1 - Défense du littoral et protection des dunes :

Au printemps 2021, la houle dominante de sud-ouest avait provoqué d'importants déplacements de sable. Durant l'automne les vents de sud ou d'ouest ont permis le rechargement en sable, notamment sur la plage du Parc du Rocher.

La DREAL (Direct^o Régionale Environt. Aménag. Logemt.) a émis un veto concernant l'implantation des protections « bois-paille », considérées comme des protections dures. La commune fait donc le choix d'expérimenter un nouveau procédé de protection entre les descentes 37 et 38.

La dune ayant été acquise en octobre dernier. La commune sera la première en Vendée à pouvoir implanter, à partir de février-mars 2022 si nécessaire, ces protections WAVE BUMPER composées d'éléments mobiles, de sacs de sables, et de tapis spéciaux, sur le modèle utilisé par plusieurs communes des Landes depuis 3 ans.

Le Parc du Rocher subira le plus d'agression, et la commune vient de se doter du matériel mobile WAVE BUMPER prévu, afin de protéger la dune ouest, à titre expérimental.

La DDTM semble plus conciliante avec ces moyens mobiles.

Il est précisé que l'esthétique de ces matériels *n'est pas extraordinaire... !*

Un procès de bornage sera réalisé en septembre 2022, avec la DDTM, afin de préciser l'utilisation de ces protections mobiles. Un rang de ganivelles a déjà été installé afin de favoriser la fixation du sable.

La descente 37 a été rouverte, utilisant un escalier, respectant une protection importante de la dune en limitant l'érosion, et installé sur la partie communale, mais pas sur le DPM.

Il faut retenir que les autorités (DDTM) considèrent qu'une entrée de plage tous les 500 mètres reste largement suffisant !

Depuis le printemps, La Tranche-sur-Mer est la seule commune vendéenne à adhérer au plan de la loi « Climat et Résilience ». Pour M. le Maire il s'agit de la suite logique de la mise en place du PPRL. La commune pourra bénéficier ainsi de subventions d'état à 80% des sommes engagées dans les études réalisées avec l'aide d'un cabinet agréé. L'enjeu sera de prévoir le relogement des maisons détruites par l'érosion dunaire, en produisant des cartes du risque de recul à 30 et à 100 ans, puis de trouver les terrains nécessaires.

M. le Maire pense que la commune trouvera un intérêt à figurer dans les premiers intéressés, et bénéficiera en retour de l'attention particulière de l'Etat.

D'autre part, il a été constaté par endroit que beaucoup de vase, probablement issue de « La Belle-Henriette », se dépose sur la plage rendant l'eau marron. M le maire assure que la qualité de l'eau reste très bonne sur toute la commune.

La construction de la digue « La Belle Henriette » débiterait en septembre 2023, et beaucoup d'investissements seront nécessaires dans les travaux de protection.

Dans la zone du Phare, la question de la reconstitution du sentier des douaniers semble être posée.

Il a été cité, comme à chaque réunion, la législation applicable sur la commune concernant la présence des chiens sur la plage...

2.3.2 - Descentes de plage :

- *Descente 37* : Nous manifestons notre satisfaction pour la réouverture pérenne de la descente 37. Ce nouvel escalier qui s'intègre parfaitement permet le désenclavement de la plage lors des grands coefficients de marée, et reste la solution choisie et proposée par la Mairie, après avoir envisagé d'autres aménagements.
- *Descente 38* : Cette descente à bénéficié de lourds travaux de remodelage cet hiver. Mais nous constatons toujours la mauvaise qualité de réfection du sol de la descente 38. La commune demande l'autorisation à la DDTM de prolonger d'un mètre la cale de la descente 38, afin d'éviter l'apport régulier de sable en comblement de la marche.
- *Descente 39*: Cette descente légèrement rétrécie, a elle aussi bénéficié du remaniement de l'ensemble des ganivelles de protection de la dune. Les tapis manquants, ainsi que les poubelles (37 et 39) ont été posés début juillet, suite à notre demande.
- Concernant la descente 41 entretenue tardivement, M. DUPUY rappelle les dates d'aménagement des descentes et privilégie une répartition pour les vacances de printemps.
- En sortie de plage, M DUPUY précise que les équipements (toilettes, poubelles) sont mis en service en fonction de l'arrivée des renforts en personnel. Par exemple, il n'est pas possible

d'ouvrir les toilettes qui nécessitent 3 nettoyages par jour, si le personnel n'est pas en nombre suffisant. La commune admet des difficultés de recrutement. Le personnel n'accepte plus de travailler les week-ends, et la commune doit faire appel à une société de service en renfort, *c'est compliqué*.

- M. le Maire souligne la difficulté d'accueillir sur les mois d'avant saison 100.000 personnes à l'Ascension et 70.000 à la Pentecôte (dont 15% de parisiens), selon les estimations mensuelles fournies gratuitement par VENDEE EXPANSION. Une convention passée avec les opérateurs téléphoniques permet d'obtenir ces informations très précises utilisant le bornage téléphonique.

2.3.3 - Urbanisme et voirie :

Le PLU interdit la coupe des arbres sans autorisation. M. CARLES rappelle les règles concernant la coupe des arbres, il souhaite que les associations jouent leur rôle en informant les services communaux. Il propose une chartre afin de ne pas couper les pins et ainsi de ne pas modifier le paysage. *Les pins sont essentiels et se protègent mutuellement*.

Les deux parkings du Parc Clémenceau ont été restructurés. Ces parkings rénovés ne seront pas payants pour le moment.

Malgré la demande, il n'y aura pas de piste cyclable séparée avenue des Tulipes.

L'élargissement (de 1 mètre 50) de la piste cyclable à partir de « la Cabane de Pedro », a été réalisé sur la partie sableuse, portant la largeur à 4 mètres. Un parcours de santé a été aménagé le long de cette piste. L'éclairage public ne pourra être apporté sur le Domaine Public Maritime.

La création d'un chemin des Douaniers devant le parc Clémenceau a été à nouveau évoqué.

La réfection des voiries du Parc du Rocher serait programmée en 2024, après celle des voies du Parc des Nolleaux prévue en 2023. Ce programme a pris de nouveau un an de retard, M. le Maire indique que ces travaux coûtent très chers. Nous rappelons l'état des lieux réalisé il y a 4 ans, et insistons sur le problème des racines très volumineuses, mais en reconnaissant que les trous avaient été sommairement bouchés.

Le curage des avaloirs est réalisé une fois par an. M. DUPUY suggère de programmer la réalisation chaque année en juin, afin d'anticiper les pluies d'orages. Nous réitérons notre demande concernant l'entretien des puisards, cet entretien aurait été commandé (mais a-t-il été réalisé ?).

2.3.4 - Sécurité – tranquillité publique

En référence à la fermeture momentanée de l'accès à la descente 36 durant le mois de juillet 2021, M le Maire précise qu'une descente de plage aménagée par la commune ne peut être privatisée. Pour certains il subsiste un doute sur la limite exacte des terrains privés...

La commune n'annonce pas de changement du plan de circulation cette année. Les modifications saisonnières sont mises en place à La Grière à partir du 5 juillet.

M. le Maire confirme que le parking gratuit en entrée de ville n'a pas trouvé son public, cette proposition est donc abandonnée.

M DUPUY informe qu'en général les demandes de travaux, ou fiches de signalement, font l'objet d'une réponse.

Il est demandé plus de stationnements pour vélos au Parc des Nolleaux, et la réfection des marquages de signalisation routière au sol au Parc Clémenceau. Nous en profitons pour nous associer à cette dernière demande, les peintures utilisées ne résistent pas longtemps.

Un groupe de renfort de Gendarmerie est arrivé le 5 Juillet, le second groupe de 16 gendarmes mobiles sera affecté le 18 juillet.

Les nouveaux locaux très fonctionnels de la Police Municipale, regroupant 6 agents + 5 ASVP, sont situés désormais rue du Maupas. Accueil sur place le matin uniquement jusqu'à 12 h 30. Permanence téléphonique de 9 h à minuit, **nouveau numéro : 02 55 86 00 10**

Le Centre de secours bénéficie, de 2 ambulances, du nouvel aéroglisseur très performant et unique sur la côte Vendéenne, ainsi que du recrutement très difficile de 8 pompiers saisonniers, pour 4/5 interventions par jour.

Les 9 Postes de secours des plages regroupent 33 secouristes pour surveiller 14.7 km de 10 h à 19 h. La nouvelle signalisation aux normes européennes, drapeaux rectangulaires rouge et jaune, drapeau violet pour pollution maritime, et corne orange pour signaler un vent de terre, a bien été mise en place. Numéro d'appel : 02 51 30 30 01

2.3.5 Autres sujets / Divers :

M. CARLES confirme ce que nous avons constaté, le traitement contre les chenilles processionnaires est efficace. Le traitement des chenilles est reconduit cette année, sur le modèle de 2021. Les propriétaires désirant un traitement spécifique sur leur parcelle, peuvent s'inscrire directement auprès de POLLENIZ. Le tarif ainsi que la prise en charge par la commune sont publiés sur le site du Parc du Rocher.

La commune sera entièrement « fibrée » en 2030, et le réseau aérien continue de s'étendre. En 2026, le réseau téléphonique « cuivre » disparaîtra, et son enlèvement débutera. L'implantation de nouvelles antennes continue avec SFR et BOUYGUES au «Camping Les Préveils» dès cette année, ainsi qu'une antenne BOUYGUES au stade en 2023.

La commune débutera les travaux du Centre de remise en forme en 2023. Elle prévoit l'implantation d'un practice de golf et d'un club house à la place de l'éphémère parking gratuit, sans en préciser la date.

À la question concernant un site partagé municipal, afin de permettre aux voyageurs de se contacter pour l'organisation et le regroupement, M. le Maire répond qu'il existe déjà suffisamment de sites ou applications concernant ce sujet.

2.3.6 CCSVL – Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

M. le Maire rappelle que l'entretien et la pose des ganivelles relèvent de la compétence de la Communauté de Communes et restent confiés au Syndicat Mixte du Bassin du Lay. Il apparaît souvent difficile de convaincre de la nécessité de ces travaux, en dehors des zones de construction ou d'habitation. Les élus semblent être plus écoutés actuellement.

La communauté de communes, envisage de rétablir le système des cartes d'accès aux déchetteries.

2.4 Les principaux objectifs 2021/2022 décidés par le CA du mois d'août 2021 (inchangé)

- *Le suivi des demandes d'aménagement auprès de la mairie.*
- *La surveillance des accès piétons et cyclistes de notre parc.*
- *La poursuite de la surveillance de notre trait de côte, ensablement et recul de la dune.*
- *La poursuite de l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.*
- *La vie et l'animation du Site Internet du Parc du Rocher, afin de toujours protéger et améliorer la diffusion des Informations*

2.4.1 Surveillance de notre trait de côte

Une surveillance permanente de la tenue des défenses, du recul de la dune, et de l'état des accès à la plage reste assurée par certains résidents représentants notre association, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent.

2.4.2 Site Internet - Alertes News

Le Site Internet de l'Association **www.parcdurocher-lagriere.com**, fait l'objet de très nombreuses consultations. Il reste le lien privilégié de l'association avec ses adhérents, informant quasiment en temps réel des événements concernant le parc et La Tranche.

Cet outil facilite des échanges rapides, et ne cesse de prendre de l'importance dans le fonctionnement de notre association.

Le nouveau site internet, alimenté par René BLANC et Jacques GUIBLAIS, reprend le contenu intégral du premier et reste la mémoire de notre association. Vous pourrez consulter, entre autres, tous les bulletins et CR des AG, soit l'histoire récente du Parc du rocher. Il nous reste à l'enrichir en permanence...

Les deux tiers des adhérents ont donné leur adresse électronique et reçoivent donc un message de mise en ligne de toute nouvelle rubrique.

Nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer leur adresse e-mail, étant bien entendu que celle-ci sera utilisée uniquement par le comité de rédaction.

2.4.3 Bulletin annuel

Le bulletin annuel de l'association vous a été envoyé en janvier, suivant la tradition. A mi-chemin entre les Assemblées Générales, il permet de nous informer sur l'état du parc et du trait de côte ainsi que des dernières actions menées par l'Association. Il nous tient également informés de ce qui se passe à La Tranche : travaux d'aménagement, événements culturels etc.

Le bulletin reste le témoin de nos relations avec les autorités locales en dehors de la période estivale.

3 - Débat sur les 2 rapports : questions ou remarques :

9 questions ont été posées, qui ont été reprises à l'attention de Mr le Maire qui a apporté les réponses circonstanciées à suivre.

2 questions ont fait l'objet d'une réponse directe :

1^{ère} question : Les grandes poubelles (bacs à marées) sont-elles pérennes ?

Réponse : Oui, mais hors période estivale

4^{ème} question : Concernant la protection de la plage avec des Wave Bumper, vont-ils rester s'il y a des grandes marées ?

Réponse : A priori ils n'ont pas vocation à rester sur place. Question à poser au Maire.

4 - VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Arnaud MINVIELLE procède au vote sur les deux rapports :

Rapport moral :

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

Rapport d'activité :

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

5 - RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association. (142 adhérents)

5.1 Résultats 2021

PRODUITS ENCAISSÉS	1756,69€
<i>Cotisations 2021 des adhérents (143 adhésions)</i>	<i>1716,00€</i>
<i>Produit financier</i>	<i>40,69€</i>

DÉPENSES	1580,37€
-----------------	-----------------

• Site internet	
Forfait annuel : site, boîte	208,80€
• Banque frais virement	2,00€
• Poste timbres	51,84€
• Fournitures de bureau	89,34€
• Pot de la convivialité	708,71€
• Assurance réunion de l'AG	95,00€
• Entretien estival terrain AG	250,00€
• Divers (sono, fleurs...)	174,68€

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	176,32€
-------------------------------	----------------

Solde comptable année 2021

Compte courant	2117,07€
Compte livret	8179,03€

Le budget est soumis au vote des adhérents

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

5.2 Cotisation 2022

Patrick RAGOT propose ensuite que la cotisation 2022 soit maintenue à 12 euros.

Elle est soumise au vote des adhérents :

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

6 - Vote du renouvellement du tiers du CA

Patrick RAGOT demande aux candidats au poste d'administrateurs de se présenter.

Jacques GUIBLAIS, Arnaud MINVIELLE, Francis OGIER, Patrick RAGOT et Claudy VERGNAUD.

L'urne circule pour les votes.

7 - Questions à Monsieur le Maire

L'Assemblée accueille Monsieur le Maire Serge KUBRYK et son 1^{er} Adjoint Monsieur Jacques GAUTIER.

Le jeu des questions-réponses commence :

1^{ère} question : De nombreux branchages ont été rassemblés en bordure du Parc Eden Roc contre les clôtures des propriétés de la 10^{ème} Impasse, et non visibles depuis le chemin. Cela pose un problème d'hygiène et sécurité. Est-il possible que la Mairie intervienne ?

Réponse : Le Maire propose d'envoyer un courrier RAR au Président de l'Association du Parc Eden Roc pour lui demander de dégager ces branchages. S'il n'en fait rien la Mairie s'en chargera et enverra la facture à l'Association du Parc Eden Roc

2^{ème} question : Incident Internet "Orange" Les techniciens d'Orange n'ont pu intervenir car des véhicules étaient stationnés devant les armoires techniques. Est-ce que la Mairie peut faire quelque chose ?

Réponse : La Police Municipale aurait dû remonter l'information à la Mairie. La Mairie prendra des arrêtés si nécessaire pour laisser libre l'accès aux armoires techniques sur la commune.

3^{ème} question : Est-ce que la signalisation de l'intersection à la sortie du Parc par la 1^{ère} Avenue sur le Boulevard des Vendéens ne pourrait pas être plus visible ? (feux clignotants par exemple au-dessus du panneau de cédez le passage").

Réponse : Monsieur Le Maire dit que c'est d'abord un problème d'incivilité si les panneaux de signalisation ne sont pas respectés. Cependant il va voir avec la Police Municipale ce qu'il est possible de faire.

4^{ème} question : Concernant la protection de la dune avec des "Wave Bumper", vont-ils rester s'il y a des grandes marées ?

Réponse : La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) n'a pas encore donné toutes les autorisations. Auparavant un bornage doit être réalisé par un géomètre pour délimiter la partie propriété de la Commune et la partie du Domaine Maritime, pour installer le matériel exclusivement sur la partie privative. Ces protections devraient être enlevées l'été.

5^{ème} question : Il existe actuellement une place handicapée en haut de la descente 37. Un escalier a été installé sur cette descente depuis cette année mais l'accès peut être compliqué pour certains handicaps. Pourrait-on envisager un emplacement handicapé en haut de la descente 38 ?

Réponse : Monsieur Le Maire demande à ce que nous remontions ce point ainsi que d'autres abordés ce jour dans un document qui lui sera adressé afin qu'il étudie avec les différentes instances des réponses adéquates aux propositions.

6^{ème} question : Emplacements de parc à vélos plus nombreux à mettre en place compte tenu de la progression de ce moyen de transport sur la commune de La Tranche sur Mer et remonter celui de la descente 38 au niveau de l'Avenue n° 8 ?

Réponse : Pour le nombre c'est à l'ordre du jour, pour celui de la descente 38, transmettre la demande pour étudier la faisabilité.

7^{ème} question : Concernant la signalétique au croisement avec la Route Départementale, le positionnement des panneaux occulte la visibilité, serait-il possible de l'améliorer ?

Réponse : Le Conseil Départemental a refusé la création d'un rond-point proposé par la commune, la demande sera transmise au Département.

8^{ème} question : Serait-il possible d'installer des distributeurs de sacs à déchets pour les déjections canines devant les descentes 37 et 38 de notre Parc ?

Réponse : Le Maire verra s'il est possible d'installer des dérouleurs de sacs l'année prochaine.

9^{ème} question : Concernant les travaux sur la voirie, serait-il possible de refaire les marquages au sol des places handicapées dans le contre de La Grière qui ont tendance à s'effacer, les places ayant tendance à être occupées par des propriétaires de véhicules non autorisés ?

Réponse : Les marquages au sol sont refaits régulièrement.

10^{ème} question : Le passage entre les parcs du Rocher et des Vanneaux (entre les n° 32 et 34 de la 1^{ère} Avenue) est très sablonneux en ce moment. Il est pratiquement impossible de passer en vélo sans poser pied. Que pourrait-on faire ?

Réponse : La Mairie fera recompacter toutes les pistes cyclables dès que la pluie arrivera pour l'instant on laisse en l'état.

11^{ème} question : Serait-il possible d'installer des bancs en haut des sorties de plages (descentes 37, 38 et 39) pour remettre les chaussures ?

Réponse : Monsieur le Maire va commander des bancs et fera étudier la possibilité d'installation par les services techniques.

12^{ème} question : La dune devant le GCU est non protégée (absence de ganivelles). Les occupants des maisons en location descendent directement sur la plage en passant par la dune. Que peut-on faire ?

Réponse : Des ganivelles ont été commandées mais les délais de livraison se sont allongés pour diverses raisons. Elles devraient être livrées en octobre et seront installées par la suite.

13^{ème} question : Serait-il possible de tailler le buisson qui a envahi en partie le parking à vélo au bout de l'impasse est de la 8^{ème} Avenue ?

Réponse : Monsieur Le Maire demande qu'on prenne des photos et fera tailler le buisson en question.

14^{ème} question : La Commune a adhéré à la loi "Climat et Résilience". Qu'est ce que cela va impliquer pour notre commune ?

Réponse : Monsieur GAUTIER intervient pour répondre à cette question. La Tranche sur Mer a accepté de mettre en place toute la dynamique de cette nouvelle loi dans le prolongement du PPRI, afin de mesurer l'impact des éléments climatiques à 30 ans et à 100 ans. En avril 2023 une cartographie sera réalisée (prise en charge à hauteur de 80% par l'état) et la commune aura 4 ans pour mettre en place les recommandations proposées

15^{ème} question : Concernant la dune nouvellement acquise (entre les descentes 37 et 38) par la Mairie de La Tranche sur Mer est-il prévu de faire quelque chose de particulier pour sa protection ?

Réponse : De grosses protections sont prévues (Wave Bumper). Cette dune va être renforcée en ganivelles et les déchets broyés des sapins de Noël posés en hiver permettront une végétalisation naturelle.

16^{ème} question : D'où vient la vase actuellement présente sur la plage du Parc du Rocher ?

Réponse : Le Lay envoie de la vase et avec le vent d'Est cela se remarque de plus en plus. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir car des analyses sont faites tous les jours avec des résultats conformes permettant le maintien du pavillon bleu.

17^{ème} question : Les buissons manquants le long de la piste cyclable entre le rond-point des anciens combattants sur le boulevard des Vendéens et la D46 seront-ils remplacés ?

Réponse : Les pistes cyclables selon leur positionnement sont entretenues soit par la commune, soit par le département. Monsieur Le Maire va faire une demande auprès du département.

18^{ème} question : La campagne de pub sur LA Tranche sur Mer dans les transports communs parisiens début mars 2022 a-t-elle eu un impact ?

Réponse : On le saura mardi. La Tranche sur Mer est une station balnéaire et désire attirer du monde également en juin et en septembre. L'idée est donc de communiquer. La campagne a coûté 50 K€ dont la moitié a été prise en charge par le département.

19^{ème} question : Pourquoi la piste cyclable le long du boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny s'arrête-t-elle brusquement juste avant le rond-point des anciens combattants et ne se poursuit-elle pas dans La Grière-plage ?

Réponse : C'est compliqué de la prolonger sur les trottoirs car ceux-ci sont déjà occupés par les nombreux piétons et des commerçants qui apposent leurs chevalets publicitaires, sans autorisation, ne laissant pas une place suffisante de circulation. Le Maire suggère de passer par les parcs pour traverser La Grière-plage.

20^{ème} question : Serait-il possible de remettre un panneau "Dune fragile" en haut de la descente 39 ?

Réponse : Oui. Demande à rajouter sur la liste.

21^{ème} question : Peut-on avoir des explications sur le panneau jaune présent au niveau de la Belle Henriette concernant une Enquête Publique sur la digue de la Belle Henriette qui va se dérouler entre fin août et fin septembre 2022 ?

Réponse : La digue va être restaurée et prolongée sur deux terrains actuellement privés que les propriétaires ne veulent pas vendre et qui vont faire l'objet d'une procédure d'expropriation. Des fouilles archéologiques seront effectuées avant le début des travaux !

8 - Résultat du dépouillement des votes

112 votes ont été constatés.

112 ont été exprimés.

Ont obtenu :	Jacques GUIBLAIS	111
	Arnaud MINVIELLE	109
	Francis OGIER	112
	Patrick RAGOT	111
	Claudy VERGNAUD	111

Les 5 candidats sont donc élus administrateurs de l'Association du parc du Rocher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10

Après les remerciements aux participants et à MM. KUBRYCK et GAUTIER, chacun est invité à se rapprocher du buffet pour le pot de l'amitié.